Ville de Brignoles (83 170)
Magasin Municipal / Direction de la Commande Publique
****

Appel d'Offres Ouvert (A.O.O)

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui passe le marché : Commune de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Bâtiment Annexe – 45 ter rue du Docteur Barbaroux – 83177 BRIGNOLES Cedex - Tél. : 04.94.86.22.12
Email : dcp@brignoles.fr
Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : http://www.ville-brignoles.fr
Adresse Internet du profil d'acheteur : http://www.marches-securises.fr
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale.
Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet du marché : FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU POUR LES SERVICES MUNICIPAUX EN 2 LOTS SUR 4 ANS.
Type de marché :
Accord cadre mono attributaire conclu sous la forme d'un marché public de fournitures à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de commande, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la Commande Publique.
Mode de passation :
Marché à procédure formalisée passé dans le cadre des dispositions des articles L.2124-2 - R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.
Caractéristiques du marché :
Les gammes de mobilier devront être traitées non feu et de finition mélaminée ou stratifiée. Elles sont destinées à l'équipement mobilier des agents équipés de matériel informatique.
Le mobilier recherché devra assurer aux usagers un bon confort de travail grâce à la prise en compte des contraintes ergonomiques relatives au travail de bureau, du confort physique (visuel, acoustique, postural), du confort psychologique (personnification de l'espace, possibilité de s'isoler).
En conséquence, le mobilier constituant les postes de travail devra permettre le passage horizontal et vertical des câbles nécessaires à l'alimentation du matériel (matériel informatique, lampe, téléphone).

Les fournitures sont divisées en 2 lots, attribués par marchés séparés, selon la répartition ci-dessous :

Lot n° 1 : « Mobilier de bureau et accessoires divers » - Montant maximum annuel de commande : 120 000 € HT ;

Lot n° 2 : « Sièges de bureau et chaises pliantes » - Montant maximum annuel de commande : 60 000 € HT ;

Montant maximum annuel tous lots confondus : 180 000 € HT.

Montant maximum sur 4 ans tous lots confondus : 720 000 € HT.

Pour information concernant le lot n° 1, la consommation globale sur les 4 dernières années s'élève à environ 134 000 € HT soit 160 800 € TTC. Pour le lot n° 2, la consommation globale s'élève à environ 81 000 € HT soit 97 200 € TTC.
Code NUTS : FRL05
Classification C.P.V: 39130000-2 (Mobilier de bureau) – 39131000-9 (Rayonnages de bureau).
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants :
- Prix des fournitures : 50 % - Valeur technique : 40 % - Délai de livraison : 10 %.
Nombre total d'offres reçues :
Lot 1 : 5
Lot 2 : 5
Titulaire :
- Le marché relatif au lot n° 1 a été attribué à la société CHOUETT'BUREAU-ARCH'OFFICE sise 1388 Chemin de la Planquette à 83 130 LA GARDE, pour un montant maximum annuel de commande fixé à 120 000 € HT soit 144 000 € TTC.
- Le marché relatif au lot n° 2 a été attribué à la société CHOUETT'BUREAU-ARCH'OFFICE sise 1388 Chemin de la Planquette à 83 130 LA GARDE, pour un montant maximum annuel de commande fixé à 60 000 € HT soit 72 000 € TTC.
Date d'attribution : 09/06/2021.
Numéros de marché :
Lot 1 : 44-1/2021.
Lot 2 : 44-2/2021.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine – BP 40510 - 83041 Toulon Cedex 9 – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.
- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : le 31 août 2021